



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association TGV Grand Centre Auvergne du 15 décembre 2017 - Bourges

L'assemblée générale de l'Association s'est ouverte à 17h30, sous la présidence de Rémy POINTEREAU Sénateur du Cher.

Rémy POINTEREAU remercie tout d'abord Michel AUTISSIER, Président de Département du Cher, pour son soutien et le remercie d'accueillir l'association pour la tenue de son assemblée générale dans la salle des délibérations du département.

Enfin, il rappelle toute l'importance de continuer à se mobiliser pour faire aboutir le projet et explique que ce type de projet se réalise sur une vingtaine d'années. Il précise que l'association fête aujourd'hui ses 10 ans de mobilisation.

Le président donne ensuite la parole à **Michel AUTISSIER**, Président du Département qui remercie les participants pour leur présence. Michel AUTISSIER fait l'état des lieux rapide des transports ferroviaires du département. Il préconise le maintien essentiel de toutes les formes de transports pour la survie des territoires ruraux et pour un aménagement du territoire équilibré. Il félicite Rémy POINTEREAU du combat qu'il mène. Il confirme enfin le soutien sans faille du département du Cher au projet.

Le président Rémy POINTEREAU présente ensuite l'ordre du jour qui comporte l'examen des points suivants :

- 1/ Rapport Moral**
- 2/ Approbation du compte rendu** des AGE et AGO du 10/12/2016 à Montluçon
- 3/ Rapport financier** (comptes 2016 et budget 2017)
- 4/ Rapport d'activités** (actions de l'association depuis la dernière AG)
- 5/ Election du Conseil d'Administration**
- 6/ Avancées POCL, POLT, et actualités**
- 7/ Motion**
- 8/ Question diverses** et actions à mener

Rémy POINTEREAU invite ensuite les membres à prendre connaissance du rapport moral.

Rémy POINTEREAU rappelle que l'association TGV Grand Centre Auvergne, créée le 15 décembre 2007 regroupe cette année dans un esprit pluraliste près de 500 membres, dont 88 élus, 34 parlementaires, 3 Régions, 10 Conseils Généraux, 130 collectivités, 18 chambres consulaires, 90 entreprises, 85 particuliers.

Il précise que depuis 10 ans exactement jour pour jour, dans un esprit d'ouverture l'association tente de mener à terme le projet de réalisation de la ligne à grande vitesse POCL qui desservira les territoires des Régions Ile-de-France, Centre Val-de-Loire, Bourgogne/Franche-Comté, Auvergne/Rhône- Alpes.

Il rappelle qu'avant 2007, ce projet n'existait pas et que sur la base de l'idée émise par **Michel LEBOEUF, ancien Directeur des grands projets à la SNCF et grâce à la pugnacité des membres de l'association**, il est devenu incontournable.

Il confirme que même s'il est vrai que depuis plusieurs années le projet a été ralenti, notamment par le rapport DURON en 2015 qui préconisait le report du projet vers 2028-2030, le projet POCL sera le premier à repartir lorsque les projets de LGV seront relancés.

Par ailleurs, il indique également que les études se sont ajoutées les unes aux autres et il précise qu'il a fallu notamment demander des études complémentaires et des contre-expertises faute de quoi le projet aurait été validé dans sa version 2015 avec les études pré-orientées de SNCF Réseau.

Fort heureusement, il affirme que l'association a eu gain de cause et les différents gouvernements et Préfets qui se sont succédé lui ont donné raison en prenant en compte les recommandations de l'association.

Depuis la dernière assemblée générale, il indique que l'association a continué à unir les efforts de tous **et a mené beaucoup d'actions de façon très dynamique.**

Il rappelle que les membres demandaient depuis plusieurs mois au gouvernement de ne pas trancher trop hâtivement sur le choix d'un scénario sans prendre en compte l'avis des élus prioritairement concernés par la discrimination des choix de passage du tracé, à savoir les élus de la Région Centre Val de Loire, et il précise que même si les membres regrettent à nouveau un allongement du délai de réalisation du projet, c'est une véritable opportunité qui s'offre de prolonger et ré-ouvrir le dialogue et la concertation en 2016-2017.

Le président indique ensuite que ce projet fédérateur, très attendu par la population de ces territoires a été porté par de nombreux acteurs institutionnels et économiques qui ont réussi **à faire abstraction de leurs intérêts particuliers et de leurs clivages politiques pour convenir d'un aménagement du territoire équilibré.**

Aujourd'hui de la même manière, il explique que les membres du bureau demandent au nouveau Préfet Coordonnateur de bien vouloir prendre en compte les contributions retournées sur l'avis du cahier des charges de la tierce expertise.

Il précise qu'à ce jour, ils attendent de rencontrer le nouveau Préfet Coordinateur Monsieur Stéphane BOUILLON afin de connaître le choix du prestataire pour la réalisation de cette tierce expertise et ainsi relancer la dynamique autour du projet. Il indique que les Préfets ont changé 3 fois en 2 ans.

Ensuite, il décrit la rencontre avec Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile de France, accompagné de Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre. Après un bref rappel des grands objectifs du projet POCL, doublement de Paris Lyon et aménagement du territoire, ils ont évoqué les horizons de temps. Constatant que la réalisation de POCL sera postérieure aux grands projets ferroviaires de développement de l'Ile-de-France et de la modernisation du réseau existant, les besoins financiers n'ont donc pas semblé être en concurrence pour la Présidente de Région. Ils ont ensuite exposé la problématique du tracé en énumérant les avantages du tracé Ouest et les problèmes générés par le tracé médian. La Présidente de Région a bien noté que le tracé Ouest passera au plus près de l'agglomération d'Orléans et favorisera une liaison de qualité avec l'Ile-de-France, de même qu'elle a pu constater les synergies partagées entre les infrastructures nécessaires pour le développement du RER C et celles permettant l'accès à la gare de Paris-Austerlitz des futurs TGV POCL.

Par ailleurs, Rémy POINTEREAU indique que Nicolas FORISSIER a présenté l'opportunité offerte par la plate-forme aéroportuaire de Châteauroux de désaturer les aéroports franciliens et notamment Orly.

Ils ont proposé que cette suggestion soit intégrée aux options possibles des schémas 2030 d'aménagement de la Région Ile de France.

Parallèlement, il indique qu'il a formulé le souhait que la région Ile de France soit représentée à bon niveau dans les comités de pilotage de POCL car les prochaines échéances vont concerner la future tierce expertise indépendante proposée par l'Etat. Rémy POINTEREAU précise que cette dernière était très importante pour le projet et pour le choix définitif du tracé. Cette tierce expertise devrait également actualiser les prévisions de trafic, notamment en intégrant le potentiel de clientèle drainé par la ligne classique Paris/Orléans/Limoges/Toulouse.

Aussi, il développe en conclusion de rendez-vous la possibilité pour la Région Ile-de-France de bien vouloir apporter une contribution à cette tierce expertise.

Enfin, il précise que la Présidente de Région a proposé de les mettre en relation avec Monsieur Didier Bariani, son Délégué Spécial à la coopération interrégionale et ses spécialistes Transport pour leur fournir tous les éclaircissements nécessaires à l'instruction des questions qui ont été abordées.

Rémy POINTEREAU explique qu'il est satisfait de constater que le rapprochement avec la Région Ile de France semble bien se présenter et laisse entrevoir quelques espoirs.

Ensuite, il rappelle que la priorité donnée ces 30 dernières années au développement du réseau TGV a eu pour conséquence de réduire l'entretien du réseau classique, réseau indispensable à la complémentarité du réseau TGV.

Il rappelle que l'association a toujours prôné ce double objectif car il faut que les trains de demain puissent se configurer en toute sécurité avec le réseau existant pour assurer les dessertes fines des territoires et **améliorer les conditions de déplacements quotidiens des usagers.**

Et même si lors de l'inauguration le 1^{er} juillet dernier de la LGV SEA, le Président de la République Emmanuel Macron a déclaré qu'il souhaitait "que l'on parvienne dès le 1^{er} semestre 2018 à une loi d'orientation des mobilités qui apportera enfin des réponses concrètes" et que « **l'Etat ne prendra plus de grands engagements, ne lancera plus de nouveaux grands chantiers tant que la loi d'orientation des mobilités ne sera pas adoptée** », Rémy POINTEREAU indique que le Président de la République parlait **d'une temporalité concernant son mandat.**

Toutefois, il précise que tout homme politique sait que gouverner c'est prévoir, **et que si ce n'est sur ce mandat présidentiel que notre projet sera validé, cela sera sur le prochain, car l'Etat ne pourra faire abstraction de grands investissements et de grands projets.**

Il affirme que l'entretien du réseau existant ne pénalise pas le projet puisqu'il améliore les conditions de déplacements des usagers du quotidien et prépare l'architecture du réseau ferroviaire de demain, afin d'assurer à la fois la desserte fine des territoires et une interconnexion efficace au réseau à grande vitesse.

Toutefois, il rappelle que la baisse des dotations de l'Etat a compliqué les choix d'investissements des nouvelles Régions.

De même, il précise qu'il faudra rester vigilants également sur la gestion du réseau LGV très critiquée, des objectifs de rentabilité non atteints et de la saturation des nœuds ferroviaires notamment ceux de la LN1 Paris/Lyon, seule ligne rentable, dont la saturation entrainera l'accélération du projet POCL, car il

confirme que l'association reste persuadée que la saturation de la LN1 est plus proche que ne le disent certains.

Aussi, il déclare qu'il reste confiant parce qu'il croit **en l'intelligence collective**, au service de l'intérêt général pour nos territoires, qu'il croit à ce projet qui est certainement le meilleur de tous les projets **LGV** sur les plans économique, écologique et d'équilibre des territoires.

Il déclare encore qu'il ne peut pas imaginer qu'il n'y ait pas de volonté politique pour continuer à le réaliser et qu'il ne peut imaginer que l'avis majoritaire pour le scénario Ouest ne soit pas entendu car c'est bien en Région Centre Val de Loire que les conséquences du choix du tracé final auront le plus d'impact. Il déclare enfin que « Les premiers concernés doivent-être les premiers entendus ! ».

Pour conclure, le président annonce que « Le combat n'est donc pas terminé, nous devons continuer à faire avancer notre projet et nous mobiliser !

Le Président demande si les membres ont des questions. Aucune question n'est posée. Il propose aux membres d'adopter le rapport Moral. Il n'y a ni vote contre, ni abstention.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité (pouvoirs inclus).

Le Président propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

1/ l'approbation du compte-rendu des AGE et AGO du 10/12/2016 à Montluçon.

Le Président Rémy POINTEREAU demande si un membre a des remarques ou des observations à formuler suite à la lecture du compte rendu.

Aucune abstention ni objection n'étant formulée, le compte-rendu des AGE et AGO du 10/12/2016 est approuvé.

Le Président invite ensuite les membres à prendre connaissance du rapport financier et des comptes de l'Association et demande au trésorier Daniel DUGLERY, d'en faire la lecture.

Daniel DUGLERY étant absent, Rémy POINTEREAU demande à Nicolas FORISSIER, Député de l'Indre et Secrétaire de l'Association d'en faire l'exposé.

3/ Présentation des comptes 2016 et du budget 2017.

Tout d'abord, Nicolas FORISSIER, présente le bilan des comptes de l'exercice 2016.

Il explique que :

Pour rappel, le projet de budget 2016 avait été envisagé, compte tenu de la baisse des recettes, à 30.000 € de moins qu'en 2015, soit à hauteur de 64.000 € (contre 95.000 € en 2015).

Le résultat de l'exercice 2016 est finalement à hauteur de 47.357,40 € (au lieu des 64.000 € prévus) et fait ressortir un excédent de 66,29 €.

Pour information, il indique que l'essentiel des recettes provient des adhésions (pour 46.524 € dont 19.000 € de subvention de la SNCF).

Pour ce qui est des dépenses, elles recouvrent les sommes nécessaires au fonctionnement de l'association avec une réduction à une seule secrétaire à mi-temps et un bureau partagé.

La rémunération du secrétariat s'élève ainsi à 22.333,95 € (salaires, charges + cotisation sociales) contre 45.950,27 € en 2015 à quoi il faut ajouter la rémunération du chargé de mission pour 3.742 €.

Par ailleurs, le reste des dépenses ont été engagés pour assurer le fonctionnement de l'association (réduction du loyer à 3.811,19 €, fournitures pour 2.318,21 €, frais postaux pour 2.832,52 €).

Enfin, 6.000 € ont été provisionnés pour réaliser des engagements.

Résultat de l'exercice 2016

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Total des adhésions	27 524,00 €	Chargé de mission	3 742,00 €
Participation SNCF	19 000,00 €	Secrétariat	15 889,35 €
Produits financiers	833,40 €	Honoraires comptables	1 425,00 €
		Honoraires sociaux	564,00 €
		Cotisations sociales	6 444,60 €
		Loyer	3 811,19 €
		Charges locatives	319,74 €
		Fournitures de bureau	2 318,21 €
		Maintenance informatique	532,80 €
		Frais de timbres et téléphone	2 832,52 €
		EDF	88,20 €
		Frais de banque	67,56 €
		Assurance	490,59 €
		Frais divers (notes de frais, entretien bureau..)	745,17 €
		Impôts et taxes	754,00 €
		Dotations aux amortissements	1 266,18 €
		Engagement à réaliser	6 000,00 €
		Résultat excédentaire	66,29 €
TOTAL DES RECETTES	47 357,40 €	TOTAL DES DEPENSES	47 357,40 €

Rémy POINTEREAU demande à l'assemblée de se prononcer sur la gestion de l'exercice 2016.

Charles-Antoine de VIBRAYE regrette le départ du financeur SNCF qui apportait une subvention conséquente et s'étonne que pour un projet d'une telle ampleur, le budget de fonctionnement soit maintenant si faible.

Puis aucune question ni objection, ni abstention n'intervenant, le résultat de la gestion de l'exercice 2016 est approuvé à l'unanimité.

Nicolas FORISSIER présente ensuite le budget prévisionnel pour l'année 2016 et 2017.

Il explique que le 1^{er} projet de budget 2017 présenté en AG du 10 décembre 2016 en équilibre à hauteur de 55.000 € (64.000 € en 2016 et contre 95.000 € en 2015), s'avère légèrement inférieur au budget 2016, cela au regard de la non visibilité des cotisations adhérents.

Il précise que les recettes avaient été calculées en fonction des adhésions estimées à 35.000 € (moyenne estimée entre les montants 2015 et 2016) et d'un report de réserve de 20.000 € qui va venir palier le non renouvellement de la participation de la SNCF, confirmée par courrier le 15 septembre dernier.

Budget prévisionnel pour l'année 2017

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Cotisations des adhérents	35 000,00 €	Chargé de mission	6 000,00 €
Participation SNCF	0,00 €	Secrétariat	18 500,00 €
Report réserve	20 000,00 €	Honoraires comptables	1 500,00 €
		Honoraires sociaux	850,00 €
		Cotisations sociales	8 750,00 €
		Contribution aux charges pour bureau partagé	2 500,00 €
		Fournitures de bureau	2 000,00 €
		Action de communication	5 000,00 €
		Maintenance informatique	650,00 €
		Frais de timbres, téléphone et internet	2 500,00 €
		Frais de banque	45,00 €
		Assurance	455,00 €
		Impôts et taxe	1 000,00 €
		Frais divers (notes de frais, entretien bureau,...)	1 600,00 €
		<i>A reporter pour 2018</i>	<i>3 650,00 €</i>
TOTAL DES RECETTES	55 000,00 €	TOTAL DES DEPENSES	55 000,00 €

Or, les cotisations s'avérant inférieures aux estimations de fin décembre 2016, et l'association ayant provisionné en fin d'année des engagements à réaliser, il a fallu effectuer un budget rectificatif, voté et adopté au CA du 12 juillet 2017.

Nicolas FORISSIER présente alors le budget rectificatif :

Il expose ensuite le 2nd projet de budget 2017, appelé « projet de budget 2017 rectificatif » qui est présenté en équilibre à hauteur de 40.000 € (soit 15.000 € de moins que le budget 2017 précédent).

Il détaille les recettes qui sont estimées en fonction des adhésions et explique que la fusion des régions et des chambres consulaires a fait baisser quelque peu les recettes. Il fait constater le départ de plusieurs collectivités mais voyons le retour de quelques adhérents notamment des acteurs économiques et explique que les recettes sont donc estimées au plus bas soit à 25.000 €.

au 1er juin 2017

Budget prévisionnel pour l'année 2017 (rectificatif)

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Cotisations des adhérents	25 000,00 €	Chargé de mission	5 000,00 €
Participation SNCF	0,00 €	Secrétariat	16 000,00 €
Engagement à réaliser (report 2016)	6 000,00 €	Honoraires comptables	1 500,00 €
Réserve livret	9 000,00 €	Honoraires sociaux	600,00 €
		Cotisations sociales	7 000,00 €
		Loyer	0,00 €
		Contribution aux charges pour bureau partagé	3 000,00 €
		Fournitures de bureau	2 000,00 €
		Maintenance informatique	600,00 €
		Edf	0,00 €
		Frais de timbres, téléphone et internet	2 500,00 €
		Frais de banque	50,00 €
		Assurance	450,00 €
		Impôts et taxe	500,00 €
		Frais divers (notes de frais, entretien bureau,...)	800,00 €
		TOTAL DES DEPENSES	40 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	40 000,00 €	TOTAL DES DEPENSES	40 000,00 €

Conseil d'Administration du 12 juillet 2017

Il explique que pour palier au désengagement de la SNCF, il a été reporté les 6.000 € d'engagement à réaliser et qu'a été affectée une réserve supplémentaire issue du livret d'un montant de 9.000 €.

Pour ce qui est des dépenses, il détaille qu'elles recouvrent les sommes nécessaires au fonctionnement de l'association avec un chargé de mission, appelé ponctuellement et un secrétariat à mi-temps avec bureau partagé. Le reste des dépenses est provisionné aux mêmes montants en ce qui concerne les fournitures de bureau et les frais postaux.

(A savoir : il n'a pas été provisionné cette année d'éventuelles actions de communication. Toutefois, en fonction des recettes supplémentaires très difficiles à estimer à ce jour, il sera possible d'en réaliser).

Par ailleurs, il expose que le Président fera, tout à l'heure, différentes propositions d'actions pour communiquer à moindre coût.

Le Président remercie alors le secrétaire pour la présentation des comptes 2016 et du budget 2017, puis en profite pour remercier la SNCF, toutes les collectivités, et tous les adhérents qui ont permis à l'association de réaliser ces dernières années des actions en faveur du projet.

Mis aux voix par le Président, les projets de budget sont adoptés à l'unanimité.

Plusieurs participants devant partir. Rémy POINTEREAU leur propose de s'exprimer.

Gil AVEROUS, Président de Châteauroux Métropole, félicite Rémy POINTEREAU pour son infatigable travail. Il précise que défendre un itinéraire commun comme le tracé ouest, sera bénéfique à tous les territoires. Puis il confirme que Châteauroux est favorable au renouvellement de son soutien financier.

Chantal MONJOINT, Conseillère départementale de l'Indre préconise de continuer les efforts engagés, même si les interlocuteurs changent souvent. Elle précise que le Département de l'Indre encourage Rémy POINTEREAU à continuer ses actions en faveur du projet.

Pascal BLANC, Maire de Bourges et Président de l'Agglomération de Bourges Plus remercie le président Rémy POINTEREAU et se félicite de tous les événements qui animent le territoire. Il précise que même si ce dossier est complexe, c'est un dossier plus large que le territoire et qu'il doit être relayé plus largement. Il confirme que la Ville de Bourges et l'agglomération est et restera présente.

4/ Rémy POINTEREAU propose d'aborder les points statutaires suivant de l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nicolas FORISSIER assure à nouveau la présentation du rapport d'activités de l'association depuis la dernière assemblée générale.

10 décembre 2016 : Assemblée Générale de l'Association à Montluçon

14 décembre 2016 : Rencontre avec Conseiller aux transports du Secrétaire d'Etat Alain VIDALIES, avec JJ KEGELART et 2 représentants du Loiret M. GUDIN et M. CLAVIER.

Résultat : Transmission Contre-expertise et dossier photo

27 décembre 2016 : courrier à Alain VIDALIES secrétaire d'état aux transports pour statuer sur l'avenir des TET et revenir sur la décision du déclassement de la ligne Bourges/Montluçon.

10 janvier 2017 : courrier à Alain VIDALIES, Ministre des Transports contre le déclassement de la ligne Bourges Montluçon.

16 janvier 2017 : courrier au Préfet Michel DELPUECH pour demander d'être consulté dans l'élaboration du cahier des charges de la tierce expertise. Résultat : Accord de principe

14 mars 2017 : courrier au nouveau Préfet, Michel COMET, afin de présenter l'association, transmettre la motion et demander un rdv. Résultat : rdv programmé le 6 juillet : éléments transmis fin juillet pour réponse 15 septembre

21 mars 2017 : rencontre avec le Sénateur Michel Delabarre, accompagné de Jean-Claude SANDRIER, concernant le POCL

25 mars 2017 : rencontre des acteurs du Loiret, du Cher, de l'Indre, de la Nièvre et de l'Allier à Nevers pour se concerter sur le choix du scénario final. Résultat : proposition de réunion inter-acteurs organisées par les acteurs locaux

29 mars 2017 : réunion des acteurs de Nièvre et de la Région centre Val de Loire : discussion et position autour des scénarios.

4 avril 2017 : courriers aux candidats à la présidentielle afin de leur demander leur avis sur le projet. Résultat : pas de réponses

2 mai 2017 : double page sur le projet POCL dans le magazine départemental du Cher.

19 juin 2017 : Courrier à l'attention de la nouvelle Ministre Transports, Madame Elisabeth BORNE afin de présenter l'association, transmettre la motion et demander un rdv.

12 juillet 2017 : Conseil d'Administration de l'association. Invité : Monsieur Claude LIEBERMANN. Présentation de son expérience comme médiateur pour le bouclage financier de plusieurs LGV. Vote d'une motion.

19 juillet 2017 : courrier à la Ministre des Transports pour transmission de la motion.

21 août 2017 : réception du projet du cahier des charges de la tierce expertise.

5 septembre 2017 : réunion de plusieurs acteurs pour analyser le cahier des charges et préparer un avis.

30 septembre 2017 : transmission au Préfet de l'avis de l'association et de la contribution commune des acteurs de la Région Centre Val de Loire et de l'Allier, présents à la réunion ou ayant contribué.

16 octobre 2017 : courrier au nouveau Préfet de Région Auvergne/Rhône-Alpes pour demander un rdv.

6 novembre 2017 : rencontre avec Valérie PECRESSE, Président de Région Ile de France.

29 novembre 2017 : réunion des acteurs à Paris pour faire le point sur le projet et définir l'avenir des actions à mettre en place pour la continuité du projet et la définition du scénario final.

15 décembre 2017 : Assemblée Générale de l'association à Bourges.

Le Président ajoute deux remarques sur le rapport d'activité.

Il informe que la réunion avec les acteurs de la Nièvre s'est bien passée, que ceux-ci sont attachés à ce que le projet leur assure une bonne desserte territoriale et qu'il est important de continuer à travailler avec eux sur ce point.

Il ajoute également un éclairage sur la venue de Monsieur LIEBERMANN lors du Conseil d'Administration du 12 juillet 2017 et précise que ce dernier a donné un certain nombre de conseils, notamment de revenir sur le projet global sans précision du tracé et de faire apparaître l'idée de phasage pour réaliser le financement du projet.

Enfin, concernant un éventuel gel des projets de LGV, Monsieur LIEBERMANN a apporté un éclairage intéressant sur son expérience car il a affirmé qu'il avait toujours connu des phases de relance et d'arrêt des grands projets en fonction des relances économiques. Aussi ce dernier n'était pas inquiet quant au prétendu arrêt des projets de LGV.

Le Président propose d'approuver le rapport d'activité.

Mis aux voix et ne présentant ni opposition ni abstention, le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'engager quelques discussions :

Charles-Antoine de VIBRAYE rappelle la menace du barreau Limoges/Poitier qui semble s'éloigner mais il demande où cela en est.

Jean-Claude SANDRIER, Président d'Urgence Ligne POLT, rappelle que l'annulation de la DUP sur Poitiers/Limoges et le rapport de la Cour des Comptes est favorable au projet POCL.

Ce qui a changé c'est que maintenant tous les élus du Limousin soutiennent le POLT, même le Maire de Limoges et le département de l'Indre a pris une excellente initiative de courrier co-signé par de nombreux parlementaires à destination de la Ministre des Transports, pour soutenir la modernisation de la ligne POLT.

Jean-Claude SANDRIER affirme qu'il faut continuer de travailler ensemble.

Christophe GUERREIRO, Président de l'association « Agir pour la LGV » informe l'assemblée que la Députée de l'Allier Mme Vanceunebrock-Mialon a fait une réunion le 9 décembre en expliquant qu'elle souhaite la ré-ouverture de la ligne Montluçon/Moulin/Paris. Toutefois, il précise que cela assècherait la ligne Montluçon/Bourges/Paris. L'association « Agir pour la LGV » est en désaccord avec elle et ne sait quoi faire.

JC SANDRIER répond que la reprise de la ligne TET Vierzon/Bourges/Montluçon est actée par la Région, ainsi que le choix du nouveau matériel. Par ailleurs, l'hypothèse de ré-ouvrir la ligne Montluçon/Moulins via Commentry en près de 30 minutes ne semble actuellement pas possible. L'actuel tronçon Montluçon-Commentry ne permet pas de vitesses élevées. Il n'est en effet possible de circuler qu'entre 70 et 105 km, avec de nombreux ralentissements à 40 km.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier relate en effet la réunion qui a eu lieu et qui permettrait de développer plus de liaisons vers Paris. Toutefois, cela semble hypothétique car nécessiterait que les collectivités mettent beaucoup d'argent.

Didier THILLET, Président de TGV Berry Limousin Pyrénées précise que cela fait déjà une dizaine d'année que le projet de l'électrification de cette ligne a été proposé.

Daniel FOURRE, Vice-président du Conseil Départemental du Cher explique que c'est une hérésie technique d'électrifier cette ligne car 1 km de voie = 1 million d'euros, la meilleure solution serait de mettre en place des locomotives bi-mode qui utiliseraient le mode électrique sur les voies électrifiées et le mode diesel sur les voies non-électrifiées.

Le Président propose alors d'aborder le point suivant à l'ordre du jour :

5/ Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Il présente la constitution des 3 collèges avec la liste des membres actuels et expose les candidatures transmises.



Conseil d'administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne

élu le 15/12/2017

<u>Collège 1 : Collectivités/Chambres consulaires</u>		30/30
1	Conseil Régional du Centre Val de Loire :	Mr Philippe FOURNIE (Vice-Président aux transports)
2	Conseil Régional Ile de France	Mr Stéphane BEAUDET (Vice-Président aux transports)
3	CESER Centre :	Mr Éric CHEVÉE (Président)
4	CRCI d'Auvergne/Rhône Alpes :	Mr Philippe GUERAND (Président)
5	CRCI du Centre Val de Loire :	Mr Antoine BONNEVILLE (Président)
6	Conseil Départemental du Loiret :	Mr Marc GAUDET (Président)
7	Conseil Départemental de l'Allier :	Mr Claude RIBOULET (Président)
8	Conseil Départemental du Cher :	Mr Michel AUTISSIER (Président)
9	Conseil Départemental de l'Indre :	Mr Serge DESCOUT (Président)
10	Conseil Départemental du Loir et Cher :	Mr Nicolas PERRUCHOT (Président)
11	Conseil Départemental de la Nièvre :	Mr Alain LASSUS (Président)
12	Conseil Départemental du Rhône	Mr Christophe GUILLOTEAU (Président)
13	Conseil Départemental du Puy de Dôme :	Mr Yves GOUTTEBEL (Président)
14	Orléans Métropole :	Mr Charles-Eric LEMAIGNEN (membre du bureau)
15	Communauté d'agglomération de Bourges Plus :	Mr Pascal BLANC (Président)
16	Châteauroux Métropole :	Mr Gil AVEROUS (Président)
17	Saint-Etienne Métropole :	Mr Gaël PERDRIAU (Président)
18	Agglomération de Montluçon :	Mr Daniel DUGLERY (Président)
19	Ville de Bourges :	Mr Pascal BLANC (Maire)
20	Ville de Saint Amand Montrond :	Mr Thierry VINÇON (Maire)
21	Ville de Moulins :	Mr Pierre-André PERISSOL (Maire)
22	Ville d'Orléans :	Mr Serge GROUARD (Adjoint Maire)
23	Ville de Vichy :	Mr Frédéric AGUILERA (Maire)
24	CCI du Cher :	Mr Alain BRUNAUD (Président)
25	CCI de l'Indre :	Mr Jérôme GERNAIS (Président)
26	CCI de l'Allier :	Mr Gilles DUBOISSET (Président)
27	Chambre d'Agriculture du Cher :	Mr Etienne GANGNERON (Président)
28	Commune de la Châtre :	Mr Patrick JUDALET (Maire)
29	Commune de Vierzon :	Mr Nicolas SANSU (Maire)
30	Communauté de Communes Cœur de Berry	Mr Rémy POINTEREAU (Conseiller Communautaire)

Candidatures : Chambre des Métiers du Cher

Le Président soumet la nouvelle composition du Conseil d'administration au vote.

N'ayant ni vote contre, ni abstention, le nouveau Conseil d'Administration est élu et se compose comme suit :

<u>Collège 2 : élus</u>	9/10
1 Vice-Président de l'Agglomération de Montluçon	Mr Jean-Jacques KEGELART
2 Député de l'Indre	Mr Nicolas FORISSIER
3 Conseiller Municipal, Administrateur de Cheverny, Psdt P/B/I	Mr Charles-Antoine DE VIBRAYE
4 Députée du Loiret	Mme Marianne DUBOIS
5 Vice-Président du Conseil Régional Auvergne/Rhône-Alpes	Mr Brice HORTEFEUX
6 Sénateur du Puy de Dôme	Mr Jean-Marc BOYER
7 Sénateur de l'Allier	Mr Gérard DERIOT
8 Sénateur de la Nièvre	Mr Patrice JOLY
9 Président de la CdC Vierzon Sologne Berry	Mr François DUMON
10	

*Candidatures : Mr Hugues SAURY, Sénateur du Loiret - Mme Nadia ESSAYAN, Députée du Cher
Mr Jean-François MAYET, Sénateur de l'Indre - Michel APPERT, ancien VP CD 36
Mme GAGNIERE, Maire de Mazirat*

<u>Collège 3 : particuliers/entreprises/associations</u>	5/5
1 Association Bourges TGV :	Mr Philippe BENSAC (Président)
2 Association Urgence Ligne POLT :	Mr Jean-Claude SANDRIER (Président)
3 Particulier :	Dr Dominique ENGALENC (ORL), membre URPS
4 Particulier :	Mr Philippe BEL (membre CdDev Orléans Métropole)
5 Association TGV Berry Limousin Pyrénées :	Mr Didier THILLET (Président)

Candidatures : FFB du Cher

Les membres sont élus pour 3 ans à compter du 15 décembre 2017.

Toute sortie par démission ou révocation peut-être remplacée et doit être approuvée par la plus proche assemblée générale, selon l'extrait de l'article 12 des statuts :

« En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale »

Le Président propose d'aborder maintenant le point 6 de l'ordre du jour : les avancées des autres projets, notamment le POLT.

Jean-Claude SANDRIER présente les avancées du POLT et confirme l'intérêt de travailler ensemble. Il insiste sur le fait que POLT et POCL, c'est le même combat.

Il rappelle la constitution d'un comité de concertation qui a été créé pour établir un schéma directeur de la ligne. Les schémas sont d'ailleurs en cours d'élaboration.

Par ailleurs, il précise que les crédits sont doublés et passent de 500 millions d'euros à 1 milliard d'euros, que l'appel d'offre pour un matériel neuf a été lancé et surtout que la quasi-unanimité des élus se sont prononcés pour la modernisation de l'axe POLT. Il indique que la Ministre a reconnu ce consensus.

Jean-Claude SANDRIER informe l'assemblée sur le choix du matériel roulant qui devait se faire au printemps mais sera retardé de 3 mois donc reporté à l'été voir à l'automne prochain 2018. Les trains rouleront à 200 km/h au lieu de 160 aujourd'hui. Il précise que les élus regrettent les 220 km/h préconisés également par le rapport DURON et par l'association Urgence ligne POLT. Toutefois, il indique que l'association UPOLT a préféré voté pour un accord à 200 km/h afin de ne pas retarder l'appel d'offre.

Enfin, il explique que l'investissement dans les infrastructures est bloqué à 1 milliard d'euros pour le moment alors que le rapport DURON les portait à 1,5 milliard d'euros. De même pour le gain de temps bloqué à 15mn et qui paraît insuffisant comme le constatait le rapport Delabarre qui le calculait à 30mn.

Après ce bref exposé sur les combats qu'il reste à mener à l'association UPOLT, il indique qu'il va falloir rester vigilant, notamment sur le choix du matériel avec des trains adaptés à une ligne de 712 km et non pas des TER améliorés.

Ensuite, Jean-Claude SANDRIER regrette que la SNCF refuse encore de réfléchir à la pendulation quand d'autres pays y sont déjà comme c'est le cas en Italie, en Grande-Bretagne, en Pologne, et même aux Etats-Unis pour la ligne Washington/New-York.

Pour conclure il précise que l'association UPOLT a demandé à la Ministre des Transports que la priorité soit accordée à POLT car c'est la ligne TET en France qui dessert le plus d'habitants et le plus de territoires.

Enfin, Jean-Claude SANDRIER annonce qu'UPOLT va lancer une étude pour voir comment gagner les 30mn calculées par le rapport Delabarre. Il finit son exposé par le travail commun POLT/POCL et pense qu'il faut mettre les responsables face à leur contradiction. Quel intérêt de choisir un tracé maintenant pour un projet dans 20 ans ? Jean-Claude SANDRIER a pour cela demandé une étude sur l'interconnexion POLT/POCL, étude toujours interdite car hors périmètre à l'époque. Il pense qu'il a été entendu. Il propose que l'association fasse de même auprès du Préfet Philizot. Pour finir, il indique qu'il faut continuer d'être vigilant sur la saturation de la LN1 et garder espoir sur la LGV POCL.

Nicolas FORISSIER, affirme qu'il est favorable à l'étude de la connexion POLT/POCL, étude qui a toujours été demandée, précise-t-il. Par ailleurs, il indique qu'il est tout à fait d'accord avec les arguments de Jean-Claude SANDRIER.

Rémy POINTEREAU remercie les intervenants et précise que dans le cadre des assises de la mobilité il va falloir être très vigilant pour que le projet soit inscrit dans le projet de Loi d'Orientation sur les Mobilités. Par ailleurs, il alerte l'assemblée sur l'ouverture à la concurrence qui sera un paramètre important pour faire bouger les lignes.

Charles-Eric LEMAIGNEN affirme que les deux projets sont indissociablement liés et que l'un (le POLT) précède l'autre (le POCL) dans le temps mais doivent être anticipés. Par ailleurs, il indique que la saturation si elle est effective vers 2030, la question d'agir se posera dès 2020-2022, d'où l'intérêt de rester vigilant et prêt.

Dominique ENGALENC, collègue des particuliers qui représente l'union régionale des médecins libéraux affirme que malgré les efforts effectués pour remédier à la désertification médicale, l'aménagement du territoire reste un problème majeur confirmé par la jeune génération de médecins qui ne souhaitent pas s'installer dans nos régions faute de mobilités.

Charles-Antoine de VIBRAYE demande quels seraient les arguments pour rallier les territoires qui sont sortis de l'association.

Rémy POINTEREAU indique qu'il faut déjà rassembler les 3 Présidents de Région lors d'une même réunion. Il indique qu'il a déjà rencontré Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile de France et Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne/Rhône-Alpes à PARIS. Quant à François BONNEAU, il suit le projet depuis longtemps. Il explique qu'avec le soutien des Présidents de Région, les territoires respectifs se rallieront.

Ainsi pour conclure, Rémy POINTEREAU propose de résumer les actions à mettre en place qui sont au point suivant de l'ordre du jour.

Il propose :

- de réécrire au Préfet coordonnateur pour demander où en est la tierce expertise et redemander l'étude de l'interconnexion POLT/POCL,
- rencontrer la Ministre Elisabeth BORNE
- organiser une rencontre entre les 3 Présidents de Région

Par ailleurs, il propose de voter une motion pour clôturer la réunion.

Le Président Rémy POINTEREAU propose la motion en lecture, demande s'il y a des modifications et la met au vote.

Il est demandé de modifier dans l'avant dernier paragraphe : le délai des décisions au 1^{er} trimestre 2018 et d'ajouter la demande de l'étude d'interconnexion POLT/POCL.



MOTION **de l'Association TGV Grand Centre Auvergne**

Assemblée Générale du 15 décembre 2017

Réunis en Conseil d'Administration, les membres approuvent la motion suivante à l'unanimité des présents et représentés.

les membres rappellent que depuis 10 ans maintenant, ils se mobilisent pour :

- la réalisation de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (*laquelle est inscrite dans la Loi Grenelle et a été reconnue prioritaire par le Commission Mobilité 21*) dans sa double logique de désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire d'autre part (Paris, Orléans, Blois, Bourges, Vierzon, Châteauroux, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne, Lyon)
- le choix du scénario ouest, issu du débat public qui s'est déroulé d'octobre 2011 à décembre 2012, et choix quasi-unanime des élus et des socio-professionnels. Ce scénario favorise une faisabilité financière du projet par une solidarité territoriale de tous les acteurs et garanti un maillage territorial équilibré de la desserte des villes du Grand Centre par la complémentarité, la connexion ou l'interconnexion des lignes existantes (TET, TER) avec les lignes à grande vitesse,

Par ailleurs, dans le cadre de la tierce expertise recommandée par le COPIL du 25 octobre 2016, les membres, via l'association, ont bien été destinataires du projet de cahier des charges en août 2017 et ont remis leur avis dans les délais impartis, soit au 30 septembre 2017, toutefois, les membres sont toujours dans l'attente de connaître :

- le choix du prestataire indépendant pour appréhender les différents éléments du projet,
- la date de lancement de la tierce expertise, si ce n'est déjà fait.

Aussi, les membres indiquent :

- que s'agissant des transports, l'annonce de l'abandon des projets les moins efficaces, le projet POCL ne saurait entrer dans cette catégorie compte tenu de son double enjeu économique et d'aménagement du territoire,
- que dans le cadre des actions du Ministère de la cohésion des territoires, les actions doivent s'orienter prioritairement en direction des territoires qui accumulent les handicaps : absence de desserte à grande vitesse, réseau capillaire inexistant ou dépassé, voire absent, villes moyennes qui se meurent ...

Enfin, les membres demandent :

- que le gouvernement, dans le cadre de la Conférence nationale de l'aménagement du territoire et dans le cadre du Conseil d'Orientation des Infrastructures et des Assises de la mobilités, se prononce clairement sur le projet POCL qui concerne 5 Régions, 15 départements, 11 villes moyennes et 17 millions d'habitants qui pour la plupart n'ont pas la grande vitesse ferroviaire et voient le réseau ferroviaire se dégrader résolument depuis ces 15 dernières années, accumulant les retards et l'exaspération des usagers.
- que des engagements soient pris dans le projet de loi sur les mobilités et dans le cadre du Conseil d'Orientation des Infrastructures confirmant le projet POCL dans sa réalisation sur un calendrier précis avec des solutions agrégatives de phasage et des engagements financiers proposant une réflexion sur le financement de la future concession.
- que soit lancée une étude pour l'interconnexion POLT/POCL qui améliorerait la rentabilité socio-économique des 2 lignes pour une meilleure efficacité en terme d'aménagement du territoire
- que des décisions soient prises au 1^{er} trimestre 2018 afin de faire inscrire le projet lors de la prochaine révision du RTET en 2020.

Les membres solliciteront dès le début de l'année 2018 une rencontre avec :

le Premier Ministre, la Ministre des Transports, le Ministre de la cohésion des territoires, ainsi qu'avec Philippe DURON, Président du Conseil d'Orientation des Infrastructures et Jean-Cyril SPINETTA, chargé d'une mission de réflexion sur le modèle du transport ferroviaire dans le cadre des Assises de la Mobilités afin que l'échéance de réalisation de la LGV POCL soit reconsidérée, que le projet soit inscrit prioritairement lors d'un prochain plan de relance et établie définitivement à 2030 et que les territoires abandonnés de la République soient enfin entendus.

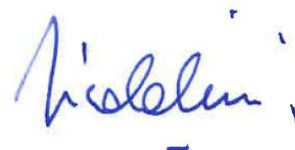
Après vote, et au regard des membres présents ou représentés par pouvoirs au moment du vote, il déclare que la motion est adoptée à l'unanimité.

Rémy POINTEREAU remercie les membres et les intervenants de leur participation et lève la séance à 20h00.



Le Président

Rémy POINTEREAU



Le Secrétaire

Nicolas FORISSIER